L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 FÉVRIER 1849.

Imprimé et publié par
HAHN & WEISSE,
No. 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 8 FÉVRIER 1849.

RÉCEPTION DU GÉNÉRAL TAYLOR A VICKSBURG.

Le général Taylor est arrivé à Vicksburg [illegible] à bord du steamer *Paladin*. Une nombreuse escorte s'est [illegible] et l'a conduit à travers [illegible] dans l'enceinte de la [illegible] avait été élevée. [illegible] dès lors le point de [illegible] La concorde était [illegible] au compagnie que l'on s'efforçait [illegible] soldat de Monterey [illegible] Buena Vista. Des hourras prolongés [illegible] Taylor au moment où il s'est [illegible] devant la foule.

[illegible] M. Wm A. Lake [illegible] et vint offrir à [illegible] Ce discours répondit [illegible] par l'émotion aux nombreuses que venait de prononcer [illegible] de Vicksburg. M. [illegible] de Buena Vista [illegible] M. Polk releva [illegible] du Mississippi [illegible] de Buena Vista [illegible] Je transmis alors aux Mississippiens l'ordre suprême qui devait décider [illegible] et la manière dont cet [illegible] a été [illegible].

[illegible] les avait vu combattre sous ses yeux fut accueilli par des hourras mille fois répétés.

Le général Taylor avec sa modestie accoutumée [illegible] en un tout composé [illegible] les Mexicains [illegible] Mais il semblait s'efforcer [illegible] des officiers et des braves volontaires qui avaient [illegible] ses ordres. Si [illegible] a toujours triomphé, a-t-il dit, c'est [illegible] soldats constants à [illegible] que les Républiques [illegible] et les vainqueurs des Mexicains [illegible] avec une allégresse [illegible] qu'il se rappellera toujours avec bonheur.

Taylor a également parlé de la brillante position [illegible] Il semble soudain [illegible] aux superbes [illegible].

A [illegible] la réception [illegible] vieux héros [illegible] les dames se sont montrées en [illegible] les hommes, et [illegible] de jolies mains, et [illegible] habitants de Vicksburg.

Le soir [illegible] un bal et à fête ne s'est terminée [illegible].

[illegible]—La crue extraordinaire du Mississippi [illegible] avant le mois de [illegible] la *Gazette de Baton Rouge*, de [illegible] Baton Rouge [illegible].

[illegible]

[illegible]—D. 30 au 31 janvier, [illegible] huit pouces, en face de [illegible] et les pluies abondantes qui tombent [illegible] une plus grande crue. [illegible] était très élevé.— [illegible] le 2 de [illegible].

CAROLINE DU NORD.—La législature de la Caroline du Nord s'est ajournée il y a quelques jours.

CANAL DE TEHUANTEPEC.—Il ne s'agit pas seulement de construire un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, on parle aussi de [illegible] un canal à Tehuantepec pour relier [illegible] Ce projet a été vivement [illegible] que, dit-on, les États-Unis [illegible] le droit de passage à l'endroit indiqué. Mais cette difficulté serait levée, s'il faut en croire les bruits qui nous viennent de Washington. Un traité accordant aux États-Unis le droit de passage à Tehuantepec serait sur le point d'être conclu à Washington entre M. Buchanan et M. Rosas, ambassadeur du Mexique. Notre correspondance qui nous rapporte fidèlement tout ce qui se passe dans la capitale de l'Union ne nous a encore rien dit de ce traité. Il en sera probablement question dans une de ses prochaines lettres.

MEXIQUE.

Le brig espagnol *Havanero*, arrivé hier soir de Vera Cruz, nous a apporté des journaux de Mexico jusqu'au 23 et de Jalapa jusqu'au 26 janvier. Le *Monitor Republicano* publie un long rapport du secrétaire de la guerre sur les dépenses de ce département pendant l'année dernière. Nous nous garderons bien de reproduire ces détails qui n'auraient aucun intérêt pour nos lecteurs.

Une lettre de Toluca sous la date du 17 janvier annonce qu'une dame Josefa Duque a été assassinée le 14 par son mari, le capitaine Mariano Lopez. Aux dernières dates, le meurtrier n'était pas encore arrêté.

Le gouvernement continue à prendre des mesures énergiques contre les insurgés de Sierra-Gorda.

Les journaux rendent compte de plusieurs vols très audacieux qui ont été commis dans la capitale du Mexique.

Les Indiens continuent leurs déprédations dans l'État de Durango; ils attaquent les villages à l'improviste, pillent les maisons et enlèvent les femmes.

Le message du président a été traduit et publié par les journaux mexicains qui n'en ont rien supprimé.

La Chambre des Représentans a passé une loi abolissant les passe-ports, et exigeant désormais des étrangers, pour toute formalité, qu'ils se présentent devant les autorités du port où ils débarqueront pour se faire enregistrer.

KEY-WEST.—On écrit de Key-West sous la date du 22 janvier : la goëlette *Alcyona*, partie de Philadelphie pour Mobile avec un chargement de charbon et de marchandises sèches, s'est jetée sur des brisans à dix-sept milles de Key-West. Elle a subi quelques avaries, mais remise immédiatement à flot, elle a pu continuer son voyage.—Le brick *Robert Wain*, parti de la Nouvelle-Orléans, est entré en détresse dans notre port.—Le brick *Fidelia*, parti également de la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de sucre et mélasse, s'est engagé dans des récifs à Loggerhead : il a été ramené à Key-West où on l'examine ; il a subi de fortes avaries.

(Correspondance de l'Abeille.)

Washington, 29 janvier.

Le compte-rendu des différentes réunions des délégués du Sud a été publié dans l'*Union* d'hier matin. Je n'ai rien à dire de la nature et de la [illegible] des deux Adresses qui ont figuré dans les colonnes du journal officiel ; mais je ne puis me taire sur les modifications que l'on a fait subir à l'un de ces Manifestes et sur certaines erreurs que j'ai découvertes. L'Adresse de M. Calhoun a été revue et corrigée à tel point qu'on pourrait appliquer à ce document le mot de M. Fox. Cet homme d'État voyageant sur le continent pour refaire sa fortune, il rencontra Byron. "Mylord, dit-il à ce dernier, pensez-vous que change comme je le suis, le plus ancien de mes créanciers put me reconnaître ?"—Il est évident que les premiers amis de l'Adresse ne la reconnaîtraient pas aujourd'hui. C'est un squelette sans chair ni sang. Qui donc a été autorisé à modifier l'Adresse de M. Calhoun ? Cette autorisation ne vient pas de la Convention. On doit croire que le secrétaire a pris sur lui, contraire à la bonne foi et à l'honneur, de mutiler l'œuvre de M. Calhoun. Du moment que l'Adresse a été adoptée, personne ne pouvait autoriser le secrétaire à la modifier ; et pourtant elle a été amendée, elle a été révisée.

Il y a une chose dans le compte-rendu qui a frappé tout le monde. A la réunion du 15 janvier, lorsque l'Adresse de M. Calhoun fut envoyée au comité, M. Clayton se retira de la Convention en disant qu'il ne voulait pas faire partie d'aucun comité. Son exemple fut suivi par M. Stephens, M. Morehead, M. Rusk et M. Cabell, qui refusèrent également d'assister aux séances. [illegible] Pourquoi le compte-rendu ne dit-il rien de cet incident ?

Ce n'est pas tout. Lorsque l'Adresse de M. Calhoun a été adoptée, le secrétaire compta 36 voix pour l'affirmative et 19 pour la négative. [illegible] membre qui était présent à la séance m'a affirmé qu'il y a eu 32 voix pour l'adoption et 19 pour le rejet. Le compte-rendu officiel va beaucoup plus loin cependant ; il y est dit que l'Adresse a été adoptée à une majorité de 42 voix contre 17. Bien d'autres erreurs ont été découvertes depuis. Ainsi, M. Lumpkin, de la Géorgie, est représenté faussement comme ayant voté dans l'affirmative. Quant à M. Flournoy, de la Virginie, qui a voté pour le rejet, il n'est nullement question de lui.

M. Venable, de la Caroline du Nord, a été le secrétaire de la Convention. Afin de faire approuver son ouvrage et ses modifications, il a seulement fait à la dernière session du Congrès [illegible] qu'aurait prononcé contre M. Badger, on M. Badger, les procès-verbaux du Sénat le prouvent, n'avait rien dit de tel. Voilà l'homme qui a été chargé de transcrire les Whigs du Sud dans une fausse position.

Le comité est aujourd'hui a été référé le bill de M. Douglas, à l'effet de [illegible] les territoires de la Californie et du Nouveau-Mexique. Il n'y aura aucune cause [illegible] à cet égard. [illegible] les deux [illegible] se nomment Nouveau-Mexique, et [illegible] Ce dernier serait admis dans l'Union [illegible] au Nouveau-Mexique, on [illegible] du droit de sa population [illegible] M. Niles et M. Badger se sont réservés [illegible] autres membres l'ont accepté sans hésitation. Ce bill est excellent, mais il ne sera pas adopté pendant la présente session du Congrès.

La prise en considération du bill relatif à la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, a été reconnue au Sénat, mais le retard n'a été différé pour permettre d'introduire plusieurs amendements présentés par M. [illegible] Ce projet propose de réduire le contrat pour le transport de la malle à $250,000 par an, de fixer la durée du privilège à dix ans au lieu de vingt, avec pouvoir de le prolonger ; de [illegible] le tarif du chemin de fer suivant la durée du contrat. Ces amendements mûrement [illegible] [illegible] l'approbation d'une des deux Chambres.

Le bill des amendements [illegible] à la Chambre, M. Potter a voulu que l'on mît à l'ordre spécial du jour le bill relatif au chemin de fer de l'Orégon, mais il n'y a pas réussi. Le bill des allocations de la guerre, le bill des allocations de la marine et le bill des pensions ont été votés. H.

Chronique locale.

LA NOUVELLE ORLÉANS.—La température s'est [illegible] depuis long-temps étaient en vacances a repris ses fonctions et brille de nouveau sur un beau ciel d'azur. Le choléra est parti, les beaux dîners sont revenus, et la rue de Chartres a repris toute son activité passée. De la rue du Canal à la rue Conti, une chaîne vivante est en mouvement, et les étoffes de satin et de soie, portées par les élégantes, ont [illegible] promeneuses, étalent au soleil et présentent un spectacle féerique qui fascine et attire. Les hôtels se remplissent d'étrangers avides de jouir du peu d'hiver qui nous reste, en un mot, la reine du Sud a repris son sceptre, et se voit entourée de courtisans dont le plaisir est la devise.

CIRQUE STONE ET MCCOLLUM.—Les coureurs se portent en foule au Cirque de la place Washington, et se trouvent payés de la peine par les belles scènes équestres qu'on y représente.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Ce soir *Lucie de Lammermoor*. Le plus beau chant de ce cygne mélodieux qui se nommait Donizetti.

VOL ET ESCLAVES.—Samedi dernier des voleurs s'introduisirent dans la maison de M. Bas, encoignure Esplanade et Bourgogne, et emportèrent une partie du mobilier. Le propriétaire et sa famille se trouvaient ce même soir au bal. Les voleurs n'ont pas encore été pris.

—J. W. Davis, accusé d'avoir assailli d'un coup de poignard un nommé James Rankin, a comparu hier devant le recorder Baldwin, qui l'a envoyé en prison attendre l'examen de son affaire.

—Michel Torregan a fait un affidavit hier par devant le recorder Seuzeneau, dans lequel il accuse V. Sauvier, J. Simo, A. Bienfin et Felix Boon [illegible] d'avoir tenté de s'introduire de force dans sa demeure. Un warrant a été lancé contre les accusés.

—Une rixe a eu lieu mardi soir dans la Troisième Municipalité, entre P. McGiff et Mme Wilkinson ; il paraîtrait d'après la déposition de deux officiers de police qu'avaient été attirés sur les lieux par les cris au "meurtre", qu'en ce moment la toute puissance n'était pas du côté du pantalon. Le couple belliqueux a été mis en prison.

MAISON DE JEU.—Le recorder Baldwin a envoyé devant la Première Cour de District le nommé Mathew Bertrand, convaincu de tenir une maison de jeu pour les esclaves, à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Roligniac.

ARRÊTÉ.—John Moven, accusé d'avoir escroqué une somme de $160 à M. Laborie, a été arrêté hier dans la troisième Municipalité. Il sera examiné plus tard.

VOL.—Thomas Rooney, accusé d'avoir volé plusieurs barils de bœuf et de porc sur la Levée, a été envoyé hier par le recorder Baldwin devant la 1re Cour de District.

—Anne Gardner, accusée par Hélène Wylie, de lui avoir volé une robe et un châle, a été arrêtée hier dans la 1re Municipalité. Elle sera examinée plus tard.

BRISOR [illegible]—Octave Lacentune a été arrêté hier dans la 1re Municipalité, pour avoir troublé le repos public. N'ayant pu fournir le cautionnement demandé pour garantir sa conduite future, il a été envoyé en prison pour deux mois.

—Wm Clifford, une excellente pratique de MM. les recorders, a été arrêté hier au moment où il forçait la porte de la maison de M. Avequet, rue du Quartier, entre Dauphine et Bourbon. Il a été envoyé devant la 1re Cour de District.

ACCIDENT.—Nous lisons dans le *Messager* du 3 courant :

Lundi dernier, M. Michel Blouin, habitant de cette paroisse, traversait seul le fleuve dans un esquif, lorsqu'arrivé à cinq brasses environ de la rive droite en face de l'habitation de M. P. Melançon, des ouvriers, employés au cimetière et qui se rendaient à leur ouvrage, entendirent jeter un cri, ils se retournèrent aussitôt et aperçurent le malheureux dont la tête seule paraissait encore hors de l'eau. Ils lui jetèrent aussitôt une perche et des bois de dérive, mais Michel Blouin n'a plus reparu. On ignore complètement comment cet accident est arrivé.

INCENDIE.—La semaine dernière, dit le *Messager* du 3 courant, le feu s'est déclaré dans le bureau de la poste de St-Jean-Baptiste, et a brûlé tout ce qu'il contenait.

ROGNURES DU CORSAIRE.

L'IMPRÉVU.

Depuis cinquante ans, la prévoyance humaine s'est toujours trouvée en défaut, a toujours été prise au dépourvu, et l'*imprévu*, l'*improbable* a communément déterminé les événements.

Tous les grands politiques, depuis Talleyrand jusqu'à M. Ledru-Rollin—les extrêmes se touchent—tous les grands politiques en ont été réduits, en définitive, à suivre l'impulsion, à la subir bien loin de la donner, ainsi qu'ils en avaient la prétention.

Exemples :

93 imagine la République No 1, une et indivisible ! et décrète la *fraternité universelle* ; on coupe le cou aux dissidents et on met l'Europe à feu et à sang, après quoi on acclame au despotisme absolu, et on flanque le trône, où s'asseoit un lieutenant d'artillerie, de barons, de chambellans et de ducs !

Quant à l'Europe, si elle fut mise sens dessus dessous, je n'ai pas entendu dire que ce fût pour y proclamer les principes républicains.—En revanche, les frères et amis de l'Empereur et roi sont intronisés ! sans Constitution !

Qui prévoyait l'Empire en 93 ?

Qui pouvait prévoir la Restauration en 1810 ?

Qui pouvait prévoir 1830, seulement trois mois avant juillet ?

Et la République de la rue Lepelletier, était-elle dans vos prévisions en janvier dernier ! Êtes-vous bien sûr que cette petite variété de l'espèce humaine qu'on appelle ou qui s'appelle républicains de la veille, la prévit elle-même !—Il est permis d'en douter.

Et aujourd'hui ! la République puisque République il y a ; va se mettre sous la sauve-garde de qui . . . . du *prince* Louis-Napoléon Bonaparte !—A la bonne heure ! l'imprévu n'a pas donné sa démission.

CONCLUSION.—Je viens de voir une caricature montrant Lamartine donnant du pied quelque part à Louis-Philippe,—Cavaignac donnant du pied à Lamartine,—Louis-Napoléon apostrophant de la même façon son compétiteur vaincu, et le dessinateur a mis au bas ces mots : *La suite au prochain numéro*.

—INGRATITUDE DES RÉPUBLIQUES.—Depuis le collège, nous n'avons cessé de nous rappeler, à certains jours surtout, la fin de la vie de Miltiade. Aujourd'hui, elle nous revient tout à fait poignante. Il avait, on le sait, gagné la bataille de Marathon, sauvé l'État bien des fois.

Il eut un revers. On l'accusa de trahison.

C'était un prétexte. *Il souffrait trop de ses blessures pour pouvoir se défendre lui-même !* De ces blessures reçues en défendant la patrie ! Il fut condamné (non pas à mort, on n'osa pourtant), mais à une amende si forte que, ne pouvant la payer, *il mourut en prison (in vincula publica diem obiit supremum)*. Cela revint au même. Oh ! triste ! triste en vérité !

L'historien dit, comme une chose toute naturelle et fort simple, que les Athéniens croyaient bien Miltiade innocent, mais qu'il leur inspirait des craintes ! Et cela leur suffit pour faire mourir un héros dans les chaînes.

Il faut convenir que, jusqu'à ce jour, nos magistrats suprêmes en sont quittes à meilleur compte.

On ne les juge point, on les condamne encore moins ; seulement, on ne les nomme pas président de la République.

—Le citoyen P.-J. Proudhon ne se sent plus de joie. Il vient de signaler une petite ville du département de la Haute Loire, où le citoyen François-Vincent Raspail a obtenu la majorité absolue sur MM. Louis-Bonaparte, Cavaignac et Ledru-Rollin réunis. "Qu'on vienne, dit-il, accuser les faubourgs de Paris d'être trop avancés ; voilà des bourgades qui les dépassent." M. Duvergier de Hauranne répliquait au socialiste : Pardieu ! montez sur les tours de Notre-Dame, armez-vous du télescope de M. Arago, et nous verrons si vous apercevez beaucoup de campagnes rouges."

—OBSERVATIONS COSMOGRAPHIQUES.—En Angleterre, un lord qui perd sa fortune ne devient pas *chartiste*, il se fait constable ou ingénieur-mécanicien ;

Bon !

En Allemagne, un baron ruiné se console en vivant pour faire des bottes, et en confectionnant des bottes pour vivre ;

Bien !

En Italie, un gentilhomme sans fortune ayant à choisir entre la profession de [illegible] ou de *carbonaro*, se prononce avec résignation pour les croûtons et les macaroni ;

Très-bien !

En France, un fonctionnaire qui perd sa place embrasse aussitôt et avec *conviction* l'état de conspirateur émérite ;

Fichtre !

BUDGET DE L'ANARCHIE.

On est forcé à l'être. Il y a *six cent mille francs* de frais ou frais frais, à dégrever et à couvrir. En deux mois ! et sans compter [illegible] Qui a mangé [illegible] les voici [illegible] avec vos dents. Voici :

On a changé les *formules* des lettres et circulaires [illegible] monsieur, sous la République [illegible] et *fraternité* [illegible]	fr. 91,000
[illegible]	180,000
Le fameux Bulletin de la République que vous savez, concernant, rédaction *G. Sand*,	40,000
Il y a pour places, aux marécages, des commissaires,	14,000
Pour ces *clubistes*, oh ! presque rien	5,000
Impression et affichage de proclamations,	40,000
Sténographes,	60,000
Estafettes et courses pour les courses de la République,	10,000

Voyez pour le reste, le compte que M. Dufour a présenté hier ! Total : 600,000 fr. pendant que vous réduisiez vos dépenses, que vous viviez de privations et que le peuple mourait de faim. La leçon est bonne, mais elle coûte trop cher.

UNE LETTRE DE M. EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.—Tout le monde comprendra sans peine que M. Emile-Marco de St-Hilaire s'attribue une grande part du triomphe de M. Louis Bonaparte. Jamais, en effet, écrivain n'a fait plus de feuilletons sur la redingote grise, sur le petit chapeau et sur le mameluck Roustan. Aussi, l'ex-page de l'oncle est-il désigné par le neveu pour devenir directeur des Beaux-Arts de préférence à M. Vacquerie.

A propos de cette dernière intervention, on raconte l'anecdote suivante :

Le paris que, des mardi matin, c'est-à-dire aussitôt qu'on a eu connu les premiers dépouillements du scrutin, M. Emile-Marco de St-Hilaire a envoyé la lettre suivante à M. Etienne Arago, l'un de ses plus anciens amis, aujourd'hui encore directeur-général des postes.

"Mon cher Etienne,

"Sous le Gouvernement provisoire, au moment où la république a été proclamée, les postes, je t'ai demandé une place de 1,200 fr. : tu ne m'as même pas répondu.

"Aujourd'hui que le neveu de mon *l'Empereur* triomphe je fais mieux que toi, je t'en offre une de 1,500 fr.

Salut et Colonne,

"ÉMILE-MARCO DE ST-HILAIRE,

"Ex-page du palais impérial."

On ne parle plus que de cette lettre dans les cafés et dans les foyers de théâtre.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ Nº. UN.

Séance de lundi 5 février 1849.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement. Les membres présents furent : l'honorable J. Genois, recorder et président, MM. les aldermen Blanque, Barthe, L. C. Duncan, Fabre, Hagan, Lilly et Wiltz—7.

Le Conseil n'étant pas en nombre, sur la motion de M. Fabre prend un recès d'un quart d'heure.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent : l'honorable J. Genois, recorder et président, MM. les aldermen Barthe, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Hagan, Lilly et Wiltz—7.

Le Conseil n'étant pas en nombre, prend un nouveau recès d'un quart d'heure sur la motion de M. Fabre.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent : l'honorable J. Genois, recorder et président, MM. les aldermen Barnes, Barthe, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Hagan, Gurlie, Giquel, Gourdain, Jumonville, Lilly et Wiltz—12.

Absents : MM. les aldermen Blanque, Lanata, Montgomery et Silk—4.

A la demande de M. L. C. Duncan, le Conseil excuse pour cause de maladie l'absence de M. Montgomery.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil se dispense d'entendre la lecture du journal, et le président est autorisé à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu :

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS,
5 février 1849.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs :—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération une lettre de M. George Eustis, agent de M. G. W. Lafayette, au sujet de sa réclamation contre la Municipalité No Un.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de M. Eustis informant le Conseil que la Municipalité doit à M. Lafayette une somme de $1950, pour portions de terre prises pour l'ouverture de la Promenade Carondelet ; par contre M. Lafayette doit à la Municipalité une moindre somme pour banquettes confectionnées en face de ses propriétés et pour lesquelles cette corporation a des hypothèques. M. Eustis demande que le Conseil veuille bien faire lever les dites hypothèques.

M. Hagan présente la résolution suivante qui est adoptée après suspension des règlements :

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner main levée de l'hypothèque souscrite en faveur de la Municipalité No. Un pour banquettes faites en face des propriétés de M. G. W. Lafayette, situées sur la Promenade Carondelet ou ailleurs.—Le comité de finances est également autorisé à régler avec M. George Eustis, agent de M. G. W. Lafayette, pour le montant dû pour la confection des dites banquettes, à recevoir en paiement une partie de la somme qu'est due à M. Lafayette pour l'ouverture de la Promenade Carondelet.

Le Conseil s'occupe du rapport présenté à la dernière séance par le comité des améliorations.

Sur motion de M. Lilly, ce rapport est référé de nouveau au comité des améliorations.

Lectures et Pétitions :

Lecture est faite d'une lettre du voyer informant le Conseil que M. Le Roy, qui doit fournir le bois de charpente à la Municipalité, n'a pas un seul arbre à son moulin. Il demande à être autorisé à acheter les bois nécessaires pour réparer les ponts.—Cette lettre est référée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir jusqu'à la séance prochaine.

Lecture est faite d'une lettre de M. Wm DeBuys, Trésorier de la police, demandant un congé de 50 jours. Sur motion de M. Wiltz :

Résolu que le Conseil accorde à M. Wm DeBuys, Trésorier de la police, un congé de cinquante jours, du jour de son départ ; bien entendu que ses cautions donneront leur consentement.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. Bertin, priant le Conseil de souscrire à son répertoire des successions.

Lecture est faite d'une lettre de M. Hobert, représentant M. W. H. Goodrich, qui réclame $65 pour l'ouverture de la rue des Ursulines.

Ces deux lettres sont référées au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. G. Rotnecke, commissaire du troisième district, priant le Conseil de lui faire rembourser une somme de cinquante piastres, déduite de son salaire pour cause de maladie.

Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de M. Scherman, priant le Conseil de lui accorder une somme de $150 pour dégâts faits à son établissement pendant l'excitation de la dernière élection présidentielle.

M. Fabre présente la résolution suivante :

Résolu que le Trésorier du département de la police est autorisé à payer M. Scherman, la somme de $150—montant de la perte qu'il a éprouvée pendant l'émeute qui a eu lieu dans son café quelques jours avant l'élection présidentielle—A la demande de M. Hagan, cette pétition et cette résolution sont référées au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une pétition de M. le Gardien demandant la permission d'établir une forge sur un morceau de terre situé entre les rues Remparts Conti, St-Louis et Bienville.

M. Duncan présente une pétition de plusieurs citoyens priant le Conseil de refuser la permission demandée par M. Gaudion et de lui ordonner de démolir la bâtisse qu'il a fait construire. Ces pétitions sont référées aux aldermen du second district.

Appel des comités.

M. L. C. Duncan, au nom du comité de finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit :

Trésorier du département de la police,	$180 60
" des travaux publics,	80 25

Lecture est faite de la lettre suivante adressée au Conseil par le Trésorier de la Police :

Nouvelle-Orléans, 5 février 1849.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous informer que le trésorier des travaux publics et améliorations a émis les bonds suivants payables dans 5 ans, savoir Nos 1 à 20, 20 bonds de $1000 chacun.

En paiement du billet No 1405, exécuteurs testamentaires de N. Girod,	$20,000 00
No. 21—1 bond de $1000—No. 22—1 bond de $800, en paiement des billets Nos 1685 et 2156 T. Durel,	1800 00
No. 23—1 bond de $800—No 24—1 bond de $500—No 25—1 bond de $500, en paiement des billets Nos. 2373 et 2374, W. R. Crane,	1,800 00
No. 26—1 bond de $1,000—No. 27—1 bond de $800, en paiement des billets Nos 1,643 et 1645, Wm. A. Burnham,	1,800 00
Nos. 28 à 47—20 bonds de $500—No 48 à 96—49 bonds de $1000, en paiement des billets Nos 2173 à 2184, Mechanics & Traders Bank,	59,000 00
Nos. 97 à 119—23 bonds de $1000—No 120—1 bond de $500, en paiement des billets Nos 1565, 1615, 1629, 1639, 1641, 1654, 1699, 1705, 1745, 1792 à 1983, Cornelius Paulding,	23,500 00
No 121 à 123—3 bonds de $1000, en paiement des billets Nos 2347, 2381 et 2418, Cornelius Paulding,	3,000 00
	$110,900 00

A M. le Président et à Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Le tout vous est respectueusement soumis par votre obéissant serviteur,

WM. DEBUYS,
Trésorier de la police.

M. L. C. Duncan, comme membre du comité des finances, présente la résolution suivante, qui est adoptée après suspension des règlements.

Attendu que M. Monde a refusé de se conformer à son offre pour paver les rues Bassin et Franklin, et attendu que M. Michel McCabe a offert de faire ce travail aux mêmes termes primitivement offerts par M. Monde ;

Résolu que le contrat qui devait être donné à M. Monde soit et demeure donné à M. Michel McCabe, aux mêmes termes et conditions primitivement offerts.

Après suspension des règlements, M. L. C. Duncan présente la résolution suivante, qui est adoptée.

Résolu que le comité des améliorations et le comité judiciaire sont conjointement requis de s'assurer s'il ne conviendrait pas d'abolir la place de député voyer et de faire un rapport sur ce sujet.

M. Fabre, comme membre du comité judiciaire, présente la résolution suivante :

Résolu que le comité de finances est autorisé à payer à Jean Communy, la somme qui lui est due sur son contrat pour le desséchement.

L'a. pet. réclamé sur la motion d'adopter cette résolution donne le résultat suivant :

MM. Barnes, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Gurlie, Giquel, Gourdain, Hagan, Jumonville, Lilly et Wiltz, 11—votent dans l'affirmative, et M. Barthe, 1—vote dans la négative. Le Conseil adopte la résolution.

M. Barthe a motivé au Conseil le motif suivant :

Je vote non parce que la lettre ci annexée du voyer, fait voir que M. J. Communy ne prend pas en eau à la profondeur voulue par son contrat.

M. Hagan demande que la lettre du voyer au sujet de ce motif de M. Barthe, soit lue.

Le Conseil accorde cette demande et le secrétaire lit la lettre suivante :

N.-Orléans, 5 février 1849.

A MM. les Membres composant le comité judiciaire.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai examiné et mesuré la roue à palettes de la machine à dessécher construite par M. J. Communy. Je réponds en conséquence aux questions qui m'ont été posées par les membres du comité, savoir :

Première question posée par MM. Fabre et Duncan :

La roue à palettes est-elle faite conformément au contrat ?

Réponse—Le diamètre de la roue à palettes est de la dimension marquée sur le plan No. [illegible] au contrat, mais l'axe qui d'après le dit plan devait être placé à deux pieds quatre pouces au-dessus de la marque des eaux du [illegible], est élevé de trois pieds cinq pouces.

Seconde question posée par M. Barthe :

Conformément au plan annexé au dit contrat, à quelle profondeur la roue à palettes prendra-t-elle l'eau au-dessous des terres basses ?

Réponse—A une profondeur de six pouces et [illegible] au-dessous des terres basses.

Troisième question posée par M. Barthe :

A quelle profondeur la roue à palettes tire-t-elle l'eau au-dessous des terres basses ?

Réponse—A une profondeur de cinq pieds [illegible] pouces.

Très respectueusement,

LOUIS H. PILIE, voyer.

Après la lecture de cette lettre, M. Barthe demande [illegible] de renvoyer la question à la décision de l'assemblée [illegible] et deux voix.

M. Fabre comme président du comité judiciaire, présente conformément à l'ordre de M. [illegible] travaux faits et objets fournis aux Écoles [illegible] de la Municipalité [illegible]

A la demande de M. Fabre, des comptes sont référés au comité de finances.

M. Wiltz, au nom des aldermen représentant le second district, présente le rapport suivant, qui est adopté :

Les soussignés, aldermen représentant le cinquième district, auxquels a été référée la pétition de M. John Eckel, demandant la permission de placer une machine à vapeur sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ont l'honneur de vous faire savoir qu'ils ont examiné les statuts et ordonnances de la Municipalité relatifs à ces établissements (Digeste de Morel, pages 43 et 44) et sont d'avis à conclure que le Conseil ne devrait pas accorder une pareille permission, à moins que le pétitionnaire ne se conforme aux ordonnances—les demandes à être dechargés de leur examen ultérieur de cette affaire.

EMILE WILTZ,
JAMES LILLY.

P. S.—Les signataires de ce rapport référent le Conseil à la lettre ci annexée du voyer, et ils demandent qu'elle soit considérée comme faisant partie de leur rapport.

Nouvelle Orléans, 3 février 1849.

A M. Emile Wiltz, alderman, représentant le cinquième district.

Monsieur,—J'ai examiné la machine à vapeur qui a été placée dans un édifice construit en briques et couvert en bois et couvert avec des merrains de quatre pieds, situé sur le côté Nord Ouest de la rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, et j'ai trouvé que cette bâtisse était en contravention à l'article troisième d'une ordonnance relative aux forges, fonderies et machines à vapeur, approuvée le 17 septembre 1847, (voir le digeste de Morel, page 43. Cet article est ainsi conçu :

"A dater de la passation de la présente ordonnance, nul ne pourra faire, dans les limites [illegible] de la Cité, aucun établissement du genre de ceux mentionnés ci dessus, à moins qu'il ne soit en briques, et le Maire est autorisé à faire détruire ou démolir tous ceux qui pourraient se faire ou seraient faits en contravention du présent article."

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur,

LOUIS H. PILIE, voyer.

M. Barthe, président du comité judiciaire, soumet le rapport et les résolutions qui suivent, et qui sont adoptés après suspension des règlements.

Le comité judiciaire auquel a été référée la lettre de MM. Leeds & Co, réclamant le paiement d'une somme de $449 25 pour une roue d'engrainage qui leur a été commandée pour la machine à dessécher, qui se trouve maintenant sous le contrôle de M. Jean Communy, a l'honneur de vous offrir la résolution suivante :

Résolu que le trésorier du département des travaux publics est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du Maire, à MM. Leeds & Co, la somme de $449 25 c. pour une roue d'engrainage fournie à cette corporation.

Votre comité ne s'est décidé à vous offrir cette résolution qu'après avoir examiné la question, et de savoir si c'était M. Communy ou la corporation qui devait payer cette somme. Votre comité s'est assuré que cette roue fut ordonnée long-temps avant que M. Communy ne prît charge de la machine à dessécher. Cette roue d'engrainage gît actuellement par segments sur les lieux, prête à être montée. Les frais pour la faire monter sont à la charge de la Municipalité, et l'on ne peut différer ce travail sans exposer la Municipalité à éprouver de forts dommages.

Résolu que le voyer est et demeure requis de faire monter la roue d'engrainage fournie par MM. Leeds & Co., et qui doit faire partie de la machine à dessécher, qui se trouve sous le contrôle de M. J. Communy.

E. BARTHE, rapporteur.

Après suspension des règlements, M. Jumonville présente une lettre de M. Louis Augustin, demandant la permission de faire construire une cuisine à étages, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, sur un terrain situé rue Dauphine.—Cette lettre est référée aux aldermen du district avec instruction de faire un rapport à la séance prochaine.

Après suspension des règlements, M. C. Jumonville présente la résolution suivante, qui est adoptée après suspension des règlements :

Résolu que le voyer est requis de faire réparer le chemin à coquilles le long du canal Carondelet, pourvu que le prix de cette réparation ne coûte pas plus de $250.

C. JUMONVILLE.
E. BARTHE.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 12 du courant, à 5 heures P. M.

J. REYNES, Secrétaire.

MARIÉS, mardi 6 courant, par le révérend C. MAENHAUT, mademoiselle LODOISKA EUPHRASIE, fille aînée de J. F. BERCIER, et Monsieur ST-VICTOR BARRETT DE NAZARIS, tous deux natifs de la Guadeloupe.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mercredi soir, 7 février 1849.

La demande de coton a été assez active aujourd'hui, les ventes ont été de 5,000 balles—Low middling @ good middling 6 @ 6⅝ cts la liv. Les transactions de la journée d'hier avaient été de 6,000 balles.

Le marché au sucre a été très animé ; 1,000 boucauts ont changé de mains à des prix fermes.

800 barils de mélasse ont été faits au cours de 20⅝ @ 21⅛ cts le gallon.

Le marché à la farine est plus ferme ; 2,500 barils Ohio ont été vendus à $4 40.

Il s'est vendu 8,000 sacs de maïs de 38 @ 41 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié—Mess porc $11 25 @ $11 50. Il ne se fait rien en bœuf. Quelques transactions de graisse ont eu lieu aux anciens cours.

Le whiskey rectifié se vend 17 cts le gallon.

CHANGE.—Le change est plat et à la baisse : Sterlings 7 @ 8 p. 0/0 de prime ; Francs 5f 30 @ 5f 3¾—Traites sur New-York 60 jours 1¾ @ 2¼ p. 0/0 d'escompte ; à vue ¼ @ ⅜ p 0/0 prime.

Le fret continue à baisser.

BOURBON WHISKEY—[illegible] barils vieux Bourbon Whiskey, à vendre par
8 fév J. & J. TARDOS, 15, rue Conti.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship E A Ogden, Keecheval, pr Montgomery
Navire Lady Faulkner, Smith, pr Liverpool.
Excelsior, Smith, pr Boston.
Shanunga, Patten, pr le Havre.
Gen Veazie, Harris, pr Boston.
Thorndyke, Childs, pr Boston.
John Hancock, Snow, pr le Havre.
Barque Brenda, Young, pr Boston.
Ortona, Young, de Baltimore.
Mary Parker, Patterson, pr Charleston.
Goëlette Renaissance, Bureson, pr Tampico.
Eliza Brown, Crawford, pr New York.

ARRIVÉS.

Navire Tennessee, Cook, de New-York & Nassau
Tamarac, Jones, de Beaumaris.
Manchester, Cain, de New York.
Caroline Nesmith, Eaton, de Liverpool.
Lorena, Conway, du Havre.
Austria, Boreland, de Liverpool.
Venelia, Frink, de Liverpool.
Elizabeth Charleston, de Liverpool.
Pie IX, Guignot, du Havre.
Barque Montpelier, Colley, de Camden.
Acteon, Benson, de Glasgow.
Robt A Parke, Morton, de Belfast.
Brick Habanero, Mcallett, de Vera Cruz.
Jenny, Nicholson, de Rio Janeiro.
Edward O'Conner, Creighton, de Halifax.
Goëlette Sarah Hamilton——, de Thomaston.

—STEAMERS.—

Chas Carroll, Harrison, de Cincinnati.
St-Paul, Cable, de St Louis.
Child Harold, Pierce, de Cincinnati.
Highlander, McCloy, de St Louis.
Mary Foley, Dufferer, de Field's Mills.
Correo, Johnson, du Bayou Grosse-Tête.
Monroe, Johnson, de Camden.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
Viola, Dugas, de Lafourche.
F M Streck, Wilson, de Lafourche.
J T Doswell, Kay, de Shreveport.

Au bas du fleuve et montant.

Cinq navires et deux barques dont les noms nous sont inconnus.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
Niagara, de Liverpool à Boston . . . . 27 Janv
Europa, de Liverpool à New York . . . . 10 Fév

D'AMÉRIQUE.
Niagara, de Boston à Liverpool . . . . 21 Fév
Europa, de New York à Liverpool . . . . 7 Mars

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.

L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente par catalogue de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 8 février, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Pettipain, No 8, rue du Canal.

Le Steamer MANDIANA, capitaine P. Delahoussaye, partira pour St-Martinville, Attakapas, et tous les ports intermédiaires, jeudi, 8 courant, à quatre heures P. M.
3 fév A. MEYNIER.

Ni le capitaine ni le consignataire de la barque suédoise SKANDINAVIAN, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire. AUG. MOLIER,
6 fév 21, Vieille Levée.

COUVENT DU SACRÉ CŒUR.
Paroisse St Jacques [illegible].
LES Classes de cette Institution s'ouvriront le 11 février courant. 1fév—1f

LE soussigné n'ayant eu de nouvelles de son frère BALTHAZAR PLOUX depuis 1836, natif du département de Haute Saône, France, recevrait avec reconnaissance des personnes qui le connaissent, ou qui l'ont connu en cette ville ou toute autre des États-Unis, toutes informations qui lui feraient retrouver son frère ou connaître sa mort. Balthazar Ploux avait appris l'état de forgeron dans son pays.
Nlle Orléans, 7 février 1849.
FRANÇOIS PLOUX.
8fév—6f 62 rue des Magasins.

PERDUE.
UNE CHIENNE [illegible], couleur [illegible] de la [illegible] et [illegible] répond au nom de Louisa, et [illegible] Une récompense sera donnée à celui qui la rapportera à M. Belony, chez M. B. Lacour, épicier, encoignure Français et Great Bonnes. 6fév—3t

Mlle FANNY ET Mme VIDALO,
Rue Royale entre Bienville et Conti, No. 72.
NOUS avons l'honneur de prévenir les dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'ayant [illegible] bas [illegible] chapeaux de velours [illegible] de $1, $5 et $6. [illegible]

GAMELLE & LOYLL [illegible] reçoivent en ce moment par les navires Ocean Queen, Harbeck & [illegible], Carnatic et Asia, de Liverpool et Glasgow—
9 [illegible] indiennes fantaisie.
[illegible] articles bavettes.
[illegible] bleu et blanc.
Habits de fantaisie en [illegible]
[illegible] de Hollande [illegible]
Damas [illegible]
[illegible]
[illegible]
Qu'ils offrent à vendre à des termes raisonnables.
1 fév

CARGAISON de la barque Skandinavian, venant de Marseille et à vendre par le soussigné :—
250 barriques vin marque Bergasse, 1450 paniers huile d'olive en bouteilles et demi bouteilles, marques Plagnol et Pons; 50 barils vin de Malère ; 50 de Bergonly Pons ; 300 caisses absinthe de Sauvagel, Brunelon & Co ; 60 do Muscat de Lunel et Frontignan ; 100 caisses eau de fleur d'oranger, 40 ca ssies [illegible] vinaigre, 25 do cornichons, 25 do sirops assortis, 10 do de moutarde, 14 balles bouchons fins, 40 caisses de [illegible] chaque.
Toutes ces marchandises ont droit au drawback.
AUG. MOLIER,
8 fév 22, Vieille Levée.

VIN—20 barriques vin rouge Médoc.
25 demi barriques vin blanc Barsac.
27 do do Sauterne.
27 do do Haut Sauterne, en débarquement du navire Fred. Warren, et à vendre par
J. & J. TARDOS,
8 fév 15, rue Conti.

PRUNES—50 caisses prunes de choix, en débarquement du navire Fred. Warren, et à vendre par J. & J. TARDOS,
8 fév 15, rue Conti.

COGNAC—21 quarts Cognac, J. Jacques ; 24 do do J. Eraud, 40 do J. Jacques, en débarquement du navire Ovando, et à vendre par
J. & J. TARDOS,
8 fév 15, rue Conti.

TABAC—500 balles tabac Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
J. & J. TARDOS,
8 fév 15, rue Conti.

VIN—1,000 caisses vin St Julien, Médoc, au dessus de l'ordinaire ; 200 do do Haut Talence, à vendre par J. & J. TARDOS,
8 fév 15, rue Conti.

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant du Havre, 5 tonneaux fromage de Gruyère, marque Yersin & Lecoultre, par
8 fév N. DUDOUYT, 13 rue Toulouse

P. & E. REILLY
EN LIQUIDATION.

LES soussignés, à partir de ce jour, offrent en vente leur assortiment de toiles d'Irlande et de marchandises françaises à 25 0/0 au dessous de leurs prix ordinaires.

Les acheteurs trouveront une occasion rare d'un choix de marchandises d'importation récente à des prix réellement très avantageux.

Ceci ne doit pas être regardé comme un avertissement fictif, notre liquidation étant la conséquence de la mort toute récente d'un de nos associés.

P. & E. REILLY,
Encoignure Royale et Canal.

Nous recevons en ce moment nos marchandises de printemps, comprenant barèges, jaconats, organdie, baizorines, foulards à dessins ; mousselines de soie glacées en toutes nuances, mousselines suisses brodées en couleurs, &c., toiles pour chemises, de 12/4 à drape, linge de table en toutes largeurs, etc., tissés expressément pour nous dans les meilleures fabriques d'Irlande.
3 fév—15f

Marchandises mexicaines.
12 balles indiennes françaises fantaisie.
10 do do anglaises do.
13 balles papier florette.
6 caisses mousselines imprimées—20 caisses coton blanc pour chemises—4 balles couvertures—1 balle mouchoirs madras français—3 caisses batiste de couleur—4 malles de souliers—1 caisse châles de crêpe de Chine—en débarquement et à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
3 fév 12, rue Conti.

BALANCES ! BALANCES !
BALANCES CÉLÈBRES DE DALE, EN FER BATTU, POUR PLATEFORME ET COMPTOIR.

CES balances portatives réunissant la commodité à la justesse sont regardées, dans les États du Nord et de l'Est, comme les seules machines qu'on puisse employer avec sécurité pour constater les fortes pesées. Les supports sont fabriqués avec le meilleur acier anglais et garantis.

En employant le double bras, les poids les plus lourds sont pesés par deux poids en cuivre d'une livre chacun, attachés d'une manière permanente aux bras ; ainsi on est exempté de la nécessité d'avoir une masse de poids en fer inutile et encombrant, comme il est obligatoire lorsqu'on emploie les balances à un seul bras.

Ces balances ont obtenu le premier prix pendant huit années successives aux grands concours annuels de l'Institut américain à New-York ; de l'État de New York ; de l'Institut de Franklin, à Philadelphie ; de Boston et du grand concours national, à Washington.

Les manufacturiers, déterminés à rendre l'usage de ces balances général dans les États du Sud, les ont réduites aux mêmes prix que les balances ordinaires à un seul bras ; donnant ainsi à chacun la faculté de se procurer une excellente machine à peser aussi bon marché que les balances ordinaires en usage dans ce pays.

Un assortiment complet, encaissé et prêt à être expédié, à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
3 fév 89 et 91, rue du Camp.

WILLIAM PRICE, Plombier,
Nº. 162, RUE POYDRAS,
A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à boeuf d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bière et autres, arrangées dans le meilleur goût ; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions et à employer de toute espèce de manière ; pompes et réparations de toute espèce d'ouvrages à bord des navires. Les prix sont modérés.
Ils sont, en outre, AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM.
4 janv—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs ; pompes de force, pompes à bière, etc., etc. ; robinets de cuisines, tuyaux à bains, [illegible] [illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1849.
A UNE assemblée des actionnaires qui a eu lieu à cette banque le 22 janvier, les personnes suivantes ont été élues directeurs de cette institution pour l'année courante.
W. W. Montgomery, Edward Shiff,
Alfred Hennen, Murray M. Thompson,
Ambrose Lanfear, William Alling,
John R. Marshall, Felix Labatut,
Christoval Toledano, John D. Marsh,
William Vogel.
Pour l'État—Cuthbert Bullitt, A. B. Henshaw.
Et à une assemblée de la direction qui a eu lieu le 5 courant, W. W. Montgomery a été élu président à l'unanimité.
I. MATTHEWS, Agent.

A vendre à l'amiable.
LES étagères d'un magasin installé pour le débit des marchandises sèches. S'adresser rue St-Pierre, No. 29. N. B.—Les dites étagères ainsi qu'un lot de marchandises sèches seront vendues à l'encan, le 22 février, à l'endroit ci dessus mentionné, si, à cette date, la vente n'en a été faite à l'amiable. 7 fév—9

EN débarquement du navire Hargrave, venant du Havre :
30 meules véritable fromage de Gruyère.
Attendu par le navire Duc d'Orléans.
2 balles grande absinthe en herbe, véritable suisse ;
1 balle petite do do do do ;
25 boîtes en fer blanc contenant 12 fromages marolle
3 demi boîtes do do 6 do do ;
et chaque fromage pesant une livre, à vendre par
J. N. CURIEN,
7 fév—2 Rue Condé, No. 25

DRAPS noirs de Sedan—Une caisse de draps noirs très fins, à vendre par
A. PAVILLIER,
7 fév 92, rue de Chartres, au premier.

VELOURS de soie noirs—Une caisse de velours noirs assortis, à vendre par
A. PAVILLIER,
7 fév 92, rue de Chartres, au premier.

Graines fraîches de jardinage,
Garanties de la récolte de 1848.
LE soussigné vient de recevoir de Paris un grand Assortiment de Graines de jardinage :
6 variétés de choux ; 100 paquets luzerne ;
3 do laitues ; 100 variétés de graines à fleurs ;
2 do épinards ; 2 do poireaux.
On peut se procurer toute espèce de graines à meilleur marché que dans aucun autre magasin de la ville.
Au No 19, rue Gravier,
7 fév Wm. DINN.

SUCRE de la Havane—150 caisses sucre en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 fév 96, Vieille Levée.

SUCRE—1,200 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 fév 96, Vieille Levée.

TABAC—400 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 fév 96, Vieille Levée.

AMANDES en coques—200 caisses, nouvelle récolte, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 fév 96, Vieille Levée.

AMIDON—12 barils, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 fév 96, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—186,700 cigares qualités assorties, en déchargement du brick Salvadora, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 fév 24, Vieille Levée.

CIGARES principes, de la marque bien connue du Steamboat, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 fév 24, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleurs cigares de la Havane, toujours en main, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 fév 24, Vieille Levée.

CHAUX—1,300 barils chaux de Thomaston, en débarquement et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9e Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7 fév

BLANC DE BALEINE—100 caisses de l'Étoile, Gross Dietrich & Co, Cincinnati, O., et 50 demi caisses, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9e Magasins, et 11 Magasins Rouges 3me Municipalité. 7 fév

CENDRES DE SODA—100 barriques en déchargement et en magasin, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9e Magasins et 11 Magasins Rouges 3me Municipalité. 7 fév

RÉSINE—400 barils, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9e, rue des Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7 fév

EN débarquement du navire Ovando, capitaine [illegible], de Bordeaux
16 barriques vin blanc Haut Sauterne
54 [illegible]
15 quarts pipes eau-de-vie Castillon Jr. 1846, de [illegible], à vendre par B. TALAMON,
30 jan [illegible], rue Royale.

COGNAC—[illegible] pipes cognac à livrer, marque [illegible] à bord du navire Ovando, de Bordeaux, à vendre par DOMINIQUE LANATA
1er fév Nos 9 et 10, rue Jefferson.

FÈVES—100 sacs fèves, à vendre par
AUGUSTIN & THIBAUT,
30 janv—4 10, rue Conti.

CALIFORNIE.
MAISON DE COMMISSION
A SAN-FRANCISCO

LE soussigné partira le 7 février prochain pour cette destination, par la voie la plus prompte, via Chagres, Panama, et le Pacific Mail Steam Ship Company ; a l'honneur d'informer ses amis, connaissances et le commerce en général, que sa résolution les également à des engagements particuliers, est d'établir à San Francisco, une Maison de Commission, pour toutes affaires commerciales quelconques, soit consignations de marchandises et produits, ordres, retours, placements de fonds, &c, soit achat de lots de terre en ville ou ailleurs.

L'expérience des voyages et des affaires, fait que le soussigné se croit respectueusement le patronage de toutes les personnes qui désireraient établir des relations avec ce pays, dans lequel il arrivera longtemps avant les consignations qui doivent ou qui pourraient lui être faites, ce qui le facilite à y mettre à profit cet intervalle à l'avantage de toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Pour les ordres, s'adresser avant son départ, au No. 54, rue de Chartres, et après à M. Alphonse Noël, No. 40, même rue, son correspondant, qui transmettra tous les renseignements qu'il recevra dans l'intérêt des expéditeurs.

Nlle Orléans, 27 janvier 1849.
N. D. MOLLOT.

Références :
N. C. Hall, De Coer & Riffard,
J. W. Zacharie & Co, Loubin & Sylvestre,
North Brothers, Borderes & Co,
N. G. Hobson Ravelet & Peste
29jan—15f

Barèges et Toiles.
GIQUEL & JAMISON,
No 6, rue Chartres.

REÇOIVENT en ce moment les articles suivans qu'ils vendront à très bon marché pour du comptant—
Barèges nouveautés de 25 à 50 c. la yarde.
Jaconat de Gros Olier à 25 c. la yarde.
Toile d'Irlande et de Paris.
Gingham français et anglais de 15 à 25 c. la yarde.
Toile à drap de 6/4 à 13/4 de large.
Platille et Bretagne.
Rideaux en mousseline brodée.
Mousseline de laine et alpacca noirs.
Ouvres, gingas et toile du Nord.
Corset français sans couture.
3/4 damassé pour table, de 40 c. à $1 50 c. la yarde.
Tapis en draps pour table.
Brin fil et mousseline brodée.
Jaconat blanc, uni, rayé et à carreaux.
Mousseline Suisse brodée pour robes.
Colsets, cheminés brodés.
Mouchoirs batiste brodés et unis.
Cotonnades et toile cirée.
Mérinos et cachemirs de toutes couleurs.
Souliers noirs unis, brochées et à carreaux.
Ainsi qu'un grand assortiment d'articles convenables pour ménages et habitations. Tous ces articles seront vendus comme il est dit plus haut, à très bas prix, au No 6, rue de Chartres. 1er jan

CHAPEAUX DE PAILLE.
REÇU par le navire Lyons, du Havre :
24 caisses chapeaux paille bords simples, jaunes, pour hommes,
6 caisses chapeaux paille bords simples, gris p. h
4 do do do do do noirs, do
6 do do do do jaunes p. cadets
4 do do do do do noirs et gris p. do
14 c. chapeaux paille bords doubles, jaune, p. hom.
4 do do do do do gris, do
4 do do do do do noirs, do
2 do do do (formes modes) jaune, do
2 do do do do do noirs, do
2 do do do do do gris, do
4 do chapeaux paille bords doubles, jaunes, p. enf.
4 do do do do noirs et gris, do
4 do chapeaux paille d'Italie pr enfans et cadets.
2 do do do pour maisons
4 do chapeaux paille suisse, pour hommes.
4 do do do pour enfans.
1 do chapeaux paille de riz, pour femmes.
1 do capottes paille d'Italie, pour femmes.
Aussi :
3 caisses ombrelles (nouveautés).
1 do corsets sans coutures.
1 do rubans taffetas noirs Nos. 4 et 5.
1 do gants fil d'Écosse assortis.
1 do cravates de printemps, (nouveau genre)
A vendre par J. LEVOIS,
2 fév No. 47, rue de Chartres, au premier.

TOILES, indiennes et mousselines pour le marché mexicain, reçues par les navires W. H. Harbeck, et Ocean Queen, de Liverpool—
30 caisses et balles indiennes 9/8.
15 do jaconats et organdis imprimés.
5 do châles en laine supérieure 9/8,
10 do mouchoirs Britannias et rouge de Turquie.
6 do mousselines, Book Mull, et batiste blanche
10 do Platilles, Britannias, Ovens et Estopillas,
4 do Listados bleu en 9/8.
6 do coutils blancs et couleur Barnsley fort.
10 do 10/4 et 12/4 Barnsley pour chemises.
5 do toiles d'oreillers en toile.
10 do toile d'Irlande pièces et demi pièces.
2 do Toile à chemise qualité superfine.
3 do linon imprimé pour robes, &c, &c.
6 do mouchoirs batiste fil.
6 do linon blanc long.
4 do toile Hollande, brune et blanche.
10 do drap de lin, toile de Russie, toile de planteurs et Osnaburg, à vendre par
McDOWELL & PECK,
2 fév 95, rue Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Frederick Warren, venant de Bordeaux :
300 barriques vin rouge, de diverses qualités.
200 barils et demi barriques vin blanc.
300 caisses vin rouge.
12 quarts de pipe cognac Castillon.
2 fév—1m G. LUCAS, 30 Bienville

REÇU par le navire Ovando, de Bordeaux,
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
20 barriques vin rouge, à vendre en déchargement par N. DUDOUYT,
29 fév 13, Toulouse.

REÇU par le navire Frederic Warren, de Bordeaux,
[illegible] barriques vin rouge.
[illegible] barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
N. DUDOUYT,
29 fév 13, Toulouse.

A VENDRE en débarquement du navire Oste, venant de Marseille—
[illegible]

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1849.
LE scrip émis par cette compagnie, portant les profits de l'année 1848 à QUARANTE POUR CENT, a été reçu et sera délivré sur application.
6 fév I. MATTHEWS, Agent.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Le 5 février 1849.
CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée dans sa séance du 29 janvier 1849, avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au lundi 12 février prochain, pour les réparations à faire aux rues pavées de la Municipalité No Un, pour le terme de trois ans, le tout conformément aux spécifications, résolutions et conditions qui pourront être adoptées par le Conseil.
6 fév A. D. CROSSMAN, maire.

Marchandises d'encan
A très bon marché.
C. M. SIMPSON, 90, rue de Chartres, vient d'ouvrir un grand lot de marchandises provenant de l'encan, qu'il vendra à très bas prix, savoir :
Indiennes françaises, une yarde large à 10 c. la y.
do anglaises do do 12 1/2
do américaines do do 10
do do 3/4 large 8
2000 yardes des Indes 12 1/2 c.
1000 do do qualité supérieure à 15 c.
150 doug. mouchoirs fil à $1 la douzaine.
Mouchoirs très fins, un grand assortiment.
Un lot de barèges à 10 3/4 c.
6 caisses toile d'Irlande de $6 25 à $7 la pièce.
Un grand lot de serviettes unies et damassées.
150 doug. bas à très bas prix.
Un grand assortiment de parasols à très bon marché ; mousselines de laine, cachemires et mérinos au dessous du prix coûtant. 6fév

Aux Habitans, Ingenieurs, etc.
LE soussigné ayant pris des arrangements convenables, aura constamment en main et pourra leur fournir des TUYAUX EN FER FONDU ET BATTU, de différentes dimensions, depuis un jusqu'à six pouces de diamètre, et il recevra les diverses commandes qui lui seront faites et les fera exécuter avec exactitude et dans le plus bref délai.
Il vient de recevoir un envoi de ces tuyaux de six, quatre, trois, deux et demi et un pouce de diamètre.
R. W. WELLS,
2 fév—3m à l'office du Gaz.

Pour la Californie.
Grand Rabais.
LE soussigné prévient les personnes qui sont amateurs de chasse, et notamment ceux qui vont chercher l'or en Californie et qui désirent le conserver, qu'il offre, à un grand rabais, afin de clore une consignation :
40 fusils doubles à pistons, canons à rubans et à chambres anglaises, garantis.
225 couteaux de chasse à un et deux tranchants.
100 poignards. GEORGE THOMAS,
6 fév 70 Vieille Levée.

Avis aux Propriétaires, Architectes et Entrepreneurs.
L. P. DELAMARE, Directeur et contre-maître des ateliers de la Société de la Vieille Montagne (dite Mousseline Zinc Mines) à Paris, vient d'ouvrir une manufacture de travaux de zinc, cuivre, plomb, ferblanc et tôle, pour bâtiments et ustensiles de ménage, le tout confectionné d'après les nouvelles améliorations.
Il se charge principalement de couvertures en zinc qu'il garantit de toutes réparations pour 25 ans, installations de bains, garde robes, mesdores, pompes, en un mot, tous travaux d'ornements et fantaisie. Fabrique spéciale de lettres en relief en tous genres.
Référence :
Chez BLACK DAY, STAUFFER & Co.
S'adresser à la Fabrique, rue Franklin, 37, entre Conti et Bienville, ou on trouvera tous les modèles des travaux ci-dessus indiqués. 4fév—

A LOUER—Le magasin neuf à quatre étages No. 3, rue Front, entre celles Canal et Common, immédiatement en face du débarcadère des bateaux à vapeur. On en donnera possession le 1er mars.
Pour les conditions, s'adresser à
LABORDE & XIQUES,
6fév 31 Commune

SEL DE LIVERPOOL—1,500 [illegible] sel fin et 2,000 idem commun, à vendre par
C. J. WHEELER, Courtier,
6 fév 5, Bank Place.

SACS EN FIBRE—[illegible] neufs de 2 boisseaux 1/2, à vendre par
C. J. WHEELER, Courtier,
6 fév 5, Bank Place.

EN débarquement du brick Salvadora, de la Havane—Treize milliers cigares Regalia, Gota de Agua, à vendre par
LABORDE & XIQUES
6fév 31 rue Commune

CAFÉ de la Havane—30 sacs, restant d'un envoi, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
6fév 31, Commune

CHAUX de Thomaston—[illegible] barils chaux en déchargement de la goëlette Sabine, à vendre par JOHN STROUD & Co,
6 fév 146 rue Commune

CIMENT—600 barils Rosendale, en magasin et à vendre par JOHN STROUD & Co,
6fév 146, rue Commune.

BRIQUES à feu—175,000 briques anglaises et 30,000 Pittsburg, à vendre par
JOHN STROUD & CO,
6 fév 146, rue Commune

PLATRE DE PARIS—600 barils Wotherspoons, plâtre calciné supérieur, à vendre par
JOHN STROUD & Co,
6 fév 146, Commune

CAFÉ DE LA HAVANE—150 sacs café du vert première qualité, en débarquement du brick Salvadora à vendre par
W. H. SIMMONS,
6fév 31, Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—115 caisses sucre blanc et brun, à vendre par
W. H. SIMMONS,
6fév 31, Gravier.

CIGARES—200,000 Figaro, Cabanas y Carvajal, Pavillana, Reuecerrel, &c, à vendre par
W. H. SIMMONS,
6fév 31, Gravier.

VIN DE CHAMPAGNE—200 paniers marque Ducal Grape, grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Hargrave, du Havre et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6 fév 34, Vieille Levée.

VIN de champagne—300 paniers des marques "Natchez," "Ducal Grape" et Lallemand ; en grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6 fév 34, Vieille Levée.

SUCRE Havane—50 caisses brun, en déchargement du brick Salvadora, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 fév 34, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6fév 34, rue de la Vieille Levée

VIN BLANC—200 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, en débarquement du navire Ovando, de Bordeaux, à vendre par
AUG. MOLIER,
6fév 22, Vieille Levée

EAU DE VIE—6 demi-pipes eau-de-vie J. J. Dupuy.
46 quarts pipes eau-de-vie J. J. Dupuy.
26 do do do Y. & A. Lafontaine.
26 do do do C. Marquet.
8 demi pipes do Castillon, 1825.
5 quarts pipes do do
8 demi pipes do Conier & Martin.
7 quarts pipes do do
20 demi pipes do A. Camus.
9 quarts pipes do do, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
5 fév 17 et 19, rue St-Louis

VIN ROUGE—100 barriques vin rouge des marques suivantes : St Julien, Graves, Montferrand, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
5 jan 17 et 19, rue St Louis.

VIN BLANC—125 barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
5 fév 17 et 19, rue St Louis.

VINAIGRE BLANC—19 demi barriques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
5 fév 17 et 19, rue St-Louis.

MR. BARTOLOME SIMO invite les personnes qui lui doivent ou ceux à qui il doit, à venir régler leur compte au No 25, rue la Vieille Levée, entre Jefferson et Toulouse. 1er fév—16

MARCHANDISES ayant droit au drawback et convenables pour le marché mexicain.
10 caisses jaconats imprimés.
20 do indiennes à deux couleurs.
4 balles mouchoirs de Verona, en déchargement de la barque Kelly et à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
30 janv—18 f 76, rue Toulouse.

AUX GOURMETS.
A Vendre en débarquement des navires Radius, Anna Thornton, Mount Washington,
600 caisses vin de St Julien Médoc, de 1er crue.
250 do vin de St Estèphe.
150 do vin de Haut Sauterne blanc.
Par GEORGE THOMAS,
29fév 70, Vieille Levée.

EN débarquement des navires Radius et Mount Washington,
40 barriques St Julien Médoc.
30 do Montnaat.
12 caisses pruneaux en pobans.
25 do absinthe, à vendre par
GEORGE THOMAS,
29fév 70, Vieille Levée.

DAMEJEANNES Françaises—Reçu par le navire Lyons, du Havre, l'assortiment ci-après de damejeannes, qu'on vendra en lots à la convenance des acheteurs
300 damejeannes de 5 gallons, 100 idem de 3 ; 100 idem de 2, et 100 idem d'un gallon.
J. F. BERCIER & Co,
1er fév 54, Vieille Levée.

VIN EN BARRIQUES—Reçu par le navire Ovando, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés,
104 barriques vin St Estèphe.
[illegible] do vin St-Julien.
J. F. BERCIER & Co.
1 fév 54 Vieille Levée

MÉLASSES sur habitations—Plusieurs récoltes à [illegible] milles au-dessous de la ville, à vendre par
JUAN Y. DE EGANA.
1er fév 47, rue Bienville.

A VENDRE à livrer au débarquement du navire Jupiter, de Marseille ;
100 barriques vin rouge Ansardy.
400 paniers huile Plagnol, grandes bouteilles.
150 do do do demi bouteilles.
200 caisses vin Muscat ; 100 paniers bouteilles vides.
150 do savon ; 20 balles amandes
200 do eau de fleurs d'oranger.
200 do salaisons assorties ; 30 do eau verte
1,000 flacons vides pour marasquino, par
DOMINIQUE LANATA,
1erfév Nos 9 et 10, rue Jefferson.

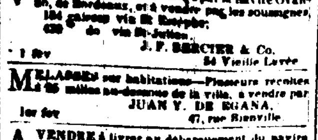

FUSILS, CARABINES & PISTOLETS, avec tout ce qui concerne la partie d'Armurier, en qualité supérieure, d'importation des meilleures fabriques de France et d'Angleterre par
T. LEDUC, Armurier.
30, rue Condé, entre la Place d'Armes et la rue Dumaine.
[illegible]

AMUSEMENS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

JEUDI, 8 Février 1849.
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes, par Donizetti
PRÉCÉDÉ PAR LA
Seconde représentation de
UN CAPRICE,
Comédie en 1 acte par Alfred de Musset.
On commencera à 6½ heures.

VENDREDI, 9 Février 1849.
3me représentation de
Mr. et Mme. MONPLAISIR.

La brochure de Norma est en vente au bureau de location.

SALLE D'ORLÉANS.
Le samedi 17 février,
GRAND BAL DE SOCIÉTÉ, AVEC SOUPER.
Prix de souscription : $3.
Chaque souscripteur aura le droit d'amener deux Dames.
Le bureau sera ouvert tous les jours, de midi à trois heures, au bas de la Salle d'Orléans. 2fév
ALEXANDRE BONGRÉ.

NOUVEAU CIRQUE MONSTRE
De Stone et McCollum.
Sous la direction de JOHN SMITH.
LE public de la Nouvelle Orléans est respectueusement informé que le NOUVEAU CIRQUE MONSTRE DE STONE & MCCOLLUM, sous la direction de John Smith, fera son apparition en ville le samedi, 3 février, précédé d'une magnifique musique en cuivre, dans un élégant char de triomphe, traîné par 16 chevaux, admirablement appareillés et caparaçonnés, et commencera ses représentations le même soir

SUR LA PLACE WASHINGTON, (3e Municipalité).

La troupe est la plus nombreuse des États-Unis et comprend une réunion de talents sans égaux dans aucun cirque en tout pays.

Les représentations consisteront en une série d'exercices gymnastiques et acrobatiques, et des actes, scènes et travaux équestres les plus brillans, les mêmes qui ont été si chaudement applaudis par les habitants de Mobile pendant les neuf dernières semaines.

Parmi les premiers talents attachés au NOUVEAU CIRQUE MONSTRE, nous devons mentionner les noms des suivans, qui, dans le genre spécial à chacun d'eux, ont été généralement reconnus comme sans rivaux dans le monde.

EATON STONE, le meilleur cavalier du monde sur un cheval nu ; T. McCOLLUM, sans égal comme écuyer ; la BELLE ROSA, la célèbre écuyère ; JOHN SMITH, reconnu comme le meilleur acteur actuellement existant pour les rôles de nègre. H. P. MADIGAN, M. J. LIPMAN, J. BLACKWOOD, J. R. SHAW, A. LAVE, D. W. STONE, P. COLEMAN, B. BROWN, F. FOCHE, J. BERNARD, A. & W. HINCKLEY, BEN JENNINGS, GREEN JOHNSON, &c. &c.

Un des plus grands attraits des amusements du Cirque Monstre est la magnifique musique en cuivre, sous la direction du célèbre B. K. GAUL.

Toute l'arène sera *brillamment éclairée par le gaz*, et des places seront arrangées pour la commodité des Familles, on pourra les retenir à l'avance en s'adressant au bureau, entre 11 et 12 heures A. M.

PRIX D'ENTRÉE.
Stalles—25 c.
Parterre—25 c.
Places pour les personnes libres de couleur—25 c.
Enfants et domestiques—moitié prix.
1er fév JOHN W. SMITH, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure ST CLAUDE ET ST PIERRE, PRÈS DU VIEUX BASSIN.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 6 courant, pour qu'on aura lieu aux GRANDS BALS PARÉS ET MASQUÉS. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions agréables et choisies. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

Vente de Steamers du Gouvernement.

DES propositions cachetées seront reçues par le major D. D. TOMPKINS, Quartier Maître de l'armée des États Unis, au No. 149, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, jusqu'à 10 heures de la journée du 20 février 1849, pour l'achat des navires à vapeur ci-après désignés et appartenant aux États-Unis. Ces propositions seront laissées à la décision du Quartier Maître Général savoir.

Le navire à vapeur ALABAMA, de 700 tonneaux, machine de la force de 350 chevaux, bouilloires neuves, reconstruit la saison dernière, il y a un appareil pour faire de l'eau potable, un condenseur de Hall, et porte trois mâts, avec voiles.

—Le navire à vapeur NEW-ORLEANS, de 750 tonneaux, un bon état et en armement complet, sa machine est de la force de 375 chevaux, il porte 2,200 barils et du charbon pour 25 jours.

—Le navire à vapeur FASHION, de 467 tonneaux, sa machine est de la force de 250 chevaux, sa coque est saine, et il reçoit une bouilloire de fer du Tennessee. Il porte 2000 barils et du charbon pour 15 jours. 24janv—4t

SALON
DE CRÈMES A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de Crèmes à la Glace, situé rue St Charles à une porte de la rue Gravier et vis-à-vis l'Église du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citron, et une variété des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le comfort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.
31janv—4m1,2 LAZZARO DANCEWICH.

Grande Fantaisie pour Piano.
Composée et dédiée aux Dames pianistes de la Nouvelle-Orléans,
Par H. ROLLING.
A Vendre à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux Marchands de Musique. 1fév—15f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA Société existant en cette ville sous la raison de MARTIAL PEYRET & Co, a été dissoute d'un commun accord, et M. C. FASSY est seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1849.
MARTIAL PEYRET,
1fév—30 PAUL JUGE, Fils.

Avis de Société.
LES soussignés continueront le même genre d'affaires et la commission en général, sous la raison commerciale de PAUL JUGE FILS & CO, au No. 27, rue St-Louis.
Nlle-Orléans, 1 février 1849.
PAUL JUGE FILS.
1er fév—1m C. FASSY.

C. YALE Jr. & Co.,
No 27, rue des Magasins,
REÇOIVENT, par les importations récentes, un assortiment complet en *soieries, articles de fantaisie*, barèges, mousseline, organdie, *jaconats des Indes*, mousseline suisse unie et brodée, de rayée et à carreaux, *tarlatane*, &c.

AUSSI : Un vaste assortiment pour modistes, savoir : *Chapeaux paille d'Italie, de paille anglaise*, de à jour, de guipure, le tout au dernier genre. *Fleurs artificielles* assorties ; un superbe lot de rubans pour chapeaux et bonnets ; de do unis en satin et taffetas de tous les numéros ; *châles, écharpes* mouchoirs de toilette, *toile d'Irlande*, franges, gants et bas assortis, broderies de toute genres, &c. &c. &c. ainsi que d'autres articles qui complètent leur assortiment et qu'ils offrent à vendre à bas prix aux marchands de la ville et de la campagne
1er fév—12

Fer du Tennessee.
LES soussignés agents pour les forges de MM. Hillman, Vanlear & Co, appellent l'attention de leurs pratiques, du commerce et des fabricants de bouilloires, sur leur grand assortiment de FER DU TENNESSEE, comprenant :
300 tonneaux barres plates de toutes dimensions ;
30 do rondes et carrées,
150 do cerclés, 500 feuilles de fer à bouilloires ;
100 paquets de fer en feuille. Le tout garanti de première qualité et offert en vente par
PRIESTLY & BEIN,
31 janv 89 et 91, rue du Camp.

CHARRUES.
LES soussignés agents des célèbres charrues Maysville, de Young, appellent l'attention des habitants sur le grand assortiment de tout genre qu'ils ont en mains.
Charrues de Young, Nos 1, 2, 3 et 4.
Kings Carrey, 1, 2, 3 et 4.
Hull & Spears, 1, 2 et 3.
PRIESTLY & BEIN,
26 janv 89 et 91 rue du Camp.

Tabac manufacturé de la Virginie.
LES soussignés agents pour la vente des tabacs fabriqués de la Virginie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de marques choisies, qu'ils offrent en vente en gros aux détaillans aux prix des manufactures, savoir :

James Thomas, Jr's	"El Dorado et Virgin El Dorado Natufel,"
do	"Virgin Gold Leaf,"
do	"Nectar Leaf,"
do	"W. V. Walsh 1/2 lbs,"
Archy Thomas'	"Extra Honey Dew 5s,"
Langhorne & Son's	"J. M. Stannard 8s,"
do	"Extra Fine Gold Leaf,"
Langhorne & Co.'s	"Jones & Warren 5s,"
do	do 8s,"
do	"S. & S. Green 8s,"
Hardgrove's	"Robert Gunn 5s,"
do	"W. Barrow, 1/2 lbs,"
do	"Hardgrove's 1/2 lbs,"
S. S. Myers & Co.'s	"Super. Super. C. C."
Henry & Pleasants	"Common Honey Dew 5s,"
C. P. Word's	"Premium Pound Lump,"
James Saunders'	"Harry of the West 8s,"
do	"A. M. Waddill 8s,"
P. Robinson's	"Russell & Robinson 5s,"
do	"Kelso R. & Co. 5s,"
do	"D. J. Burr 8s,"
do	"Emeralds 5s,"
do	"Robinson Extra 8s,"
R. A. Mayo's	"Honey Dew 8s,"
M. Woodson's	do
J. A. Alley's	"Better Still 5s,"
D. Michie's	"Extra No. 1, 8s,"
D. M. Branch's	"Better Still No. A. 8s,"
do	"Sun Cured,"
do	"Kimpton, 5s,"
do	"Kelinder, Oronoko, 8s,"

Ainsi que plusieurs autres qualités, en boîtes, demi do, quarts de et huitièmes.
BRIDGES & MACMURDO,
31 jan 36 rue du Camp

CAFÉ de RIO—4000 sacs à bord et en magasin provenant du chargement de la barque Mindora, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
JOHN O. WOODRUFF & CO,
31 jan 22 et 26 rue des Magasins

[illegible] de Récompense.
[illegible]

Banque de l'État de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, 2 février 1849.
LES Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de 4 p. 0/0 sur le capital, et payable aux actionnaires, à dater du 7 courant et jours suivants.
Par ordre, RICHARD RELF,
5 fév Caissier.

MUNICIPALITÉ NO UN.
Comité spécial de Salubrité.
MM. LES PHARMACIENS qui ont fourni des médicaments aux indigents pendant la durée du choléra, sont invités à présenter leurs comptes pour règlement, d'ici à dix jours, au bureau du Maire. E. BARTHE,
24 janv—10f Président.

Dissolution de Société.
LA Société existante sous la raison de L. Louapre & Co., pour l'exploitation de la Boulangerie, etc, de ce jour, dissoute par consentement mutuel. M. J. Louapre sera seul chargé du règlement de toutes les dettes de la dite Boulangerie et continuera le même genre d'affaires à son compte particulier.
Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1849.
OSCAR CHASTEL.
5 fév—31 jan

LES personnes ayant des affaires à traiter avec moi, sont priées de s'adresser à M. L. Burguières de ma procuration générale par acte passé en date du 3 février 1849, devant A. Doriocourt, notaire public.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1849.
H. GOBET.
5 fév—3ou dif

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile RUE DU CANAL, No. 77.
On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 1 heures P. M. 27fév—1f

Aux Planteurs Sucriers.
CHAUDIÈRES EN FONTE ET FER BATTU de toutes dimensions, en magasin et à vendre par
J. Y. DE EGANA,
19janv 47, Bienville

Changement de domicile
LE Dr. J. C. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, en face de l'institution Boyer & Sorel.
10 jan

Rue d'Orléans, No. 64.
UNE grande quantité de CITERNES à vendre de toutes dimensions, avec bonnes bouges en chêne et citernes en chêne pour les distilleries.
26janv—15t ALLAIN.

Librairie de Victor Hebert,
149, rue de Chartres.
ON se charge à cette Librairie de faire venir tous les livres anciens et modernes, revues, journaux, journaux publiés en France, moyennant une commission de 10 pour cent.
VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres.
P. S. On trouvera des catalogues à la librairie.
26 jan

AU PUBLIC.
LE docteur PIERSAN de retour en ville, dans l'intention de reprendre l'exercice de sa profession, a pris domicile rue Toulouse, No. 27, coin de la Banque des Citoyens. 27 jan 15

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES AU CHES FRANÇAISES D'HIVER.
D. P. SCANLAN & Co, No 12, rue de Chartres
AYANT un grand assortiment de magnifiques marchandises d'hiver que l'épidémie a empêché de vendre et étant disposés à se défaire de leurs marchandises toutes les saisons, les offrent aujourd'hui à des prix extrêmement réduits.
L'extrême bon marché ne peut manquer d'engager tout le monde à faire emplette, nous offrons aujourd'hui à 25 cents la yarde ce que nous vendions hier 40 cents. Les mousselines françaises que nous vendions 40 cents la yarde seront vendues à 40 cents et toutes les marchandises dans la même proportion.
17 jan—1f D. P. SCANLAN & C.
No 12, rue Chartres.

AUX DAMES DE LA LOUISIANE.
RUE ROYALE 57, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.
MLLES. FOURNIER, de Paris, déjà avantageusement connues en France pour la fabrication de fleurs artificielles, viennent de se fixer à la Nouvelle Orléans.
Elles arrivent de Paris avec un assortiment complet de coiffures de bal, bouquets de corsage, agrafes de robes, garnitures de chapeau, etc. etc.
Mlles Fournier se feront un plaisir de communiquer à leurs visiteuses les gravures de modes sur les nouveautés directement de Paris. 16 jan—1m

J. FEYTEL,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que partant dans quelque jours pour quelques mois pour l'Europe il prie les personnes qui doivent de vouloir bien régler leurs comptes avant son départ, ainsi que celles à qui il peut devoir de lui présenter les leurs.
M. H. GILLY sera pendant son absence porteur de sa procuration et chargé de la liquidation des comptes qui resteront à régler.
M. P. KNOWLES continuera pendant son absence les affaires du magasin ainsi que les réparations de montres et pendules. J. Feytel le recommande à ses nombreuses pratiques, leur garantissant que M. P. Knowles ne négligera pas plus que lui aucun des moyens en son pouvoir pour les satisfaire.
M. Nardin, employé depuis cinq années dans le l'établissement et réside en cette qualité.
M. Orry reste également chargé de la gestion des comptes [illegible] nouveaux [illegible]

Véritable Cognac.
20 demi-pipes de la marque bien connue "Celebrated Brandy Wine."
25 quarts pipes de la même marque
60 huitièmes-pipes do do.
10 demi pipes de la marque Narlique & Bignot, dite "Celebrated Brandy Wine."
20 quarts pipes des mêmes marques.
5 demi pipes de la marque Coq Père & Fils
2 do do W. Raymond
3 do do très vieux.
10 quarts pipes de Croix.
Majeure partie du cognac de vie sont dans les magasins de la Douane, et à vendre par
A. CARRIERE.
1er fév, 25, Vieille Levée.

MARCHANDISES de printemps, reçues par les derniers arrivages du Havre :
15 caisses jaconats indiennes Odeur Romain & Co, 10 do organdis imprimés, 2 do ginghams d'Alsace, 10 do ginghams suisses, 5 do coutils assortis, 1 do barèges assortis, 6 do mousselines brochées et à carreaux, 1 do pèlerines brodées nouveauté, 1 do châles de barège, 4 do bas de coton blanc assortis, 1 do bas de toile très fins, 2 do chemises de coton en do de fabrique ; 1 do de mouchoirs [illegible] de Alsace imprimés, 1 do dentelles diverses, 1 do jupons de crinoline.
La plupart de ces marchandises ont droit au drawback et seront vendues à bas prix, par
A. PAVILLIER
31 janv 92, rue de Chartres, au Premier.

Maison à louer.
Pour cause de départ.
UNE maison située dans la rue de la Paix, (Troisième Municipalité) est à louer. Un vaste jardin, beaucoup d'arbres à fruits.
A VENDRE pour la même cause, une domestique âgée de vingt-trois ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue de la Paix, No. 4, entre Chancalves et Moreau 24 jan—30

A LOUER pour le 1er mars prochain, la Maison No. 123, rue Royale, entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec vitres, un vaste logement, porte cochère, &c.
S'adresser à J. J. JANDOT
11janv—10f No. 75, rue Dauphine

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS.
J. BENAZECH,
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.
OFFRE au Public des Chapeaux de toutes qualités, richement garnis et au dernier goût
Il confectionne en 6 heures toute qualité de chapeau sur mesure, quel que soit le goût de l'acheteur
J. BENAZECH,
6déc—3m 27, Toulouse.

VINS, EAU DE VIE, &c, &c—100 barriques différentes marques.
201 barils vin blanc différentes marques
35 quarts pipes cognac Castillon, de preuve
30 caisses prunes en pobans.
10 do seringues.
300 do vin rouge St-Estèphe et St-Julien.
En débarquement du navire Ovando, de Bordeaux vendre par AUG. MOLIER,
1fév 22, Vieille Levée

PAPIER FRANÇAIS—8 caisses papier à lettres supérieur.
1 do do à registre ;
1 do copies de lettres ;
2 balles papier Florette, en magasin, et à vendre par FAB. DE FUENTES,
3 janv 98, rue de la Commune

A VIS.—Une personne créole de l'État de la Louisiane, ayant une longue expérience comme habitant et connaissant parfaitement la culture de la canne à sucre, et étant aussi briquetier, charpentier, menuisier et capable de toutes sortes de constructions, maisons de maître, sucrerie ou toutes autres améliorations sur une habitation, avec outils et principes, désire trouver de l'emploi. Pour plus amples informations s'adresser chez M. FRANÇOIS LACROIX, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti. 17 janv—1m

MÉDOC—Vieux vin rouge supérieur en barriques :
20 barriques Tionquel Lalande 1841,
38 do Milon Pauillac 1840,
75 do St Julien Médoc 1844,
28 do St-Estèphe do.
90 do Talance do.
70 do [illegible] de Bourg do.
Tous ces vins ont été choisis avec beaucoup de soin et sont offerts à vendre à des prix très raisonnables par A. CARRIERE,
1er février 25, Vieille Levée.

VIN blanc en barils, qualité supérieure.—50 barils Haut Sauterne 1846, reçu par le Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par
A. CARRIERE,
1er fév 25, rue Vieille Levée

VIN BLANC ORDINAIRE.—100 barils bonne qualité Sauterne, reçu par le Mount Washington à vendre par A. CARRIERE
1er fév 25, Vieille Levée.

Charrues et Quincaillerie.
LES soussignés agents de Hall et de Ballenger, de Maysville, Kentucky, ont en magasin et reçoivent continuellement un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures, savoir :

74 charrues de Hall, No.	1 sans coutre,			$	5 50
92	do	do	do	1 avec do	7 00
34	do	do	do	2 do coton	8 00
15	do	do	do	3 do do	10 00
70	do	do	do	3 do sucre	9 50
24	do	do	do	3 do	12 00
27	do	do	do	4 Giraffe	16 00
13 Plutôt	do	do		1	12 00
16	do	do		2	15 00
23 Sub soil	do			1	7 00
26	do	do		2	9 00
30 Charrues de Ballenger,				1 sans coutre	5 50
32	do	do		1 avec do	7 00
28	do	do		2 do do	9 00
10	do	do		2 do do	10 00
10	do	do		3 do do	12 00

AUSSI—Un grand assortiment de quincaillerie pour habitation, savoir : chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunts, pelles, pioches, couteaux à cannes, serrures de fabrique française et anglaise, un grand assortiment de fer anglais et américain ; huile pour tanneries, à lampes et de lin ; esprit de térébenthine, mastic, vitres et peintures.
Ils sont aussi agents pour la vente des roues de Wheeling, (Virginie), et ont en magasin 62 paires avec bandes et [illegible] [illegible]
HOGAN, TUREAUD & CONAND,
26 janv 29 Vieille Levée

Nègres—Mulâtres.
VIENNENT d'arriver et à vendre au No. 7, rue Moreau, 2me municipalité, un beau assortiment de beaux nègres de la Virginie, domestiques de maison, ouvriers, &c. Le soussigné recevra des esclaves régulièrement pendant la saison.
WM. F. TALBOTT.
25 oct—1 av 50

[illegible]